



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et les vingt-deux avril à dix-huit heures quarante, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel à Montfort sur Argens, sous la présidence de Monsieur Philippe CHUYEN, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Philippe CHUYEN, Anne Line ROCCATI, André FABRE, Stéphanie CROLARD URBACH, Olivier DEBOURREZ, Amélie AGNEL, Jean François COMBLE, Marie Pierre BURLANDO, Michael KREBS, Frédérique MANCHE, Fabrice RENAUD, Christelle BENICOURT, Cédric BERNARD, Danielle CAYOL

Absents excusés : Marc LIAUTAUD procuration donnée à Danielle CAYOL

Madame Frédérique MANCHE a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

FINANCES LOCALES

1. Budget Principal : Affectation du résultat 2025
2. Vote des taux d'imposition 2026
3. Approbation du budget primitif de la Ville 2026
4. Subventions aux associations 2026
5. Approbation du budget primitif des caveaux 2026

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

6. Proposition pour la composition de la commission communale des impôts directs
7. Questions diverses
8. Informations diverses

1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission scolaire (S. CROLARD-URBACH) : convocation envoyée pour le 6 mai à 18h00 de la commission scolaire, j'ai rencontré Thibaut 2 fois qui m'a bien expliqué comment travaille le personnel et les projets en cours qui font l'objet de demandes de subventions. J'ai également rencontré Béatrice. J'ai 2 priorités, le recrutement d'une ATSEM et l'aide aux devoirs pour une mise en place dès septembre, qui sera dispensée par des ados ou des anciens.

Commission santé et habitat (MP BURLANDO) : le CCAS s'est réuni lundi, Maria a été élue Vice-Présidente, nous avons évoqué les projets pour l'année, notamment la possibilité de faire une journée intergénérationnelle autour du jeu pour mai-juin.

Commission associations (O. DEBOURREZ) : préparation du marathon, réunion lundi soir à la salle des fêtes, à partir de début mai préparation du bulletin des manifestations.

Commission sécurité (A. FABRE) : une commission est prévue prochainement, je travaille avec avec Laurent PASCAL sur la distribution d'un fascicule avec les numéros d'urgence en cas d'incendie, d'inondations...

Commission environnement (A. AGNEL) : j'ai rencontré Laurent Rémy avec Philippe au sujet des arbres malades et des journées nettoyage, c'est à l'étude pour le mois de septembre.

Commission finances (JF. COMBLE) : le budget doit être voté avant le 30/04 en année d'élection, nous avons réuni la commission des finances pour présenter aux membres la totalité du budget, nous avons également abordé la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, l'Etat nous autorise plusieurs options que nous aborderons dans l'année.

Commission travaux (P. CHUYEN) : les travaux du carrefour de la Palud vont commencer le 4/05 suite au déplacement d'ouvrage d'ENEDIS et des travaux préparatoires. L'entreprise a été choisie, le maître d'œuvre a donné son feu vert et délivré les DICT pour des travaux qui doivent durer 3 semaines. Autre sujet, la source des Fontsvieilles, nous avons prévu une réunion de quartier samedi matin pour faire le point. J'ai sollicité le département pour une aide au renouvellement de la conduite pour absorber le surplus qui coule actuellement sur la route.

Commission urbanisme (AL CHAMAK) : la commission urbanisme se tient tous les 15 jours. Affaires courantes : permis de construire, modificatifs de permis... Nous avons eu un débat sur le refus d'implantation de panneaux solaires sur la périphérie des bâtiments de France, cela pose question sur l'écologie et l'environnement, on s'est mis en conformité avec la loi. On doit rencontrer l'urbaniste de la CAPV au mois de mai, acteur important de la chaîne de décision.

Monsieur le Maire : j'ai rencontré les directeurs de l'entreprise DOMUS VI qui gèrent l'EHPAD et qui sont très intéressés par la réhabilitation de l'ancienne école. On pourrait partir sur un partenariat public/privé pour la réhabilitation de cette école. Il faut consulter des juristes pour notre projet de maison inclusive intergénérationnelle.

FINANCES LOCALES

2. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2025 :

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de + 661 746.23 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé de - 443 428.70 €

La section d'investissement après restes à réaliser laisse apparaître un besoin de financement de 300 219.99 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité,

D'affecter à la section d'investissement (compte 1068) : **300 219.99 €** (couverture obligatoire du besoin de financement)

De reporter en section de fonctionnement (compte 002) : **361 526.24 €** de résultat de fonctionnement 2025 du budget principal.

De reporter en section d'investissement (compte 001) : **-443 428.70 €** de déficit de la section d'investissement 2025 du budget principal.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire informe le conseil des taux 2025 pour rappel, à savoir :

- Taxe d'Habitation (THRS) : 13.00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 37.00 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 88.00 %

Et propose les taux suivants pour 2026 :

- Taxe d'Habitation : 14.58 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 37.00 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 88.00 %

La loi de finances 2026 permet aux communes qui ont un taux de taxe d'habitation inférieur à la moyenne Départementale qui est actuellement de 15.76% d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sans moduler les autres taux. Cela nous permet d'augmenter d'1.58 % la taxe d'habitation. Cette augmentation représente environ 60 € par foyer concerné. Comme nous nous y étions engagés nous n'augmentons pas la taxe foncière.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2026

Monsieur le Maire propose de voter et équilibrer le budget primitif 2026 comme suit :

- En Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 817 186.24 €

- Recettes : 1 817 186.24 €

- En Section d'investissement (y compris les restes à réaliser) :

- Dépenses : 1 914 766,53 €

- Recettes : 1 914 766,53 €

Vote : Approuvé à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire Philippe CHUYEN, Madame CROLARD-URBACH Stéphanie, Monsieur Fabrice RENAUD, membres d'associations, ne prennent part ni au vote ni au débat et quittent la salle, Olivier DEBOURREZ présente la répartition des subventions attribuées par la commune, aux associations, au titre de l'année 2026,

Dénomination	Montants attribués 2026
ACASED 83	500,00 €
ADAMVAR	150,00 €
AMF TELETHON	100,00 €
AMICALE des pompiers de Carcès	250,00 €
ASSOCIATION Pompiers de Carcès	250,00 €
AMIS de la GENDARMERIE	100,00 €
ART SCENICUM	6 000,00 €
BRAVADEURS	500,00 €
CAF DU BESSILLON	500,00 €
CAMELEON	500,00 €
FRANCE ALZHEIMER	200,00 €
JEUNES AGRICULTEURS DU VAR	300,00 €
KRAV MAGA	400,00 €
LA CIGALE	800,00 €
LE CREA DE SILINAI	15 800,00 €
MALC	500,00 €
ORGUES ET MUSIQUE	500,00 €
POMPIERS DU VAR	100,00 €
PEP 83	150,00 €
PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
RADIO VERDON	100,00 €
RUGBY	800,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	100,00 €
TENNIS CLUB MONTFORTAIS	1 800,00 €
TRAD ARGENS	300,00 €
TRAD O SUD	1 800,00 €
1001 TRUFFES	500,00 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	850,00 €
TOTAL	34 000,00 €

Vote : 2 abstentions / 10 Pour/3 personnes ont quitté la salle.

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET CAVEAUX 2026

Monsieur le Maire propose de voter et équilibrer le budget primitif des CAVEAUX 2026 comme suit :

- En Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 30 328.48 €
 - Recettes : 30 328.48 €

- En Section d'investissement (y compris les restes à réaliser) :
 - Dépenses : 45 000.00 €
 - Recettes : 45 000.00 €

Vote : Approuvé à l'unanimité.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

7. PROPOSITION POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article 1650-1 du Code général des impôts institue dans chaque commune une Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.), présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Il précise que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de :

- 6 commissaires titulaires ;
- 6 commissaires suppléants.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire rappelle également que les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Être âgés d'au moins 25 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Il est précisé que la nomination des commissaires par le Directeur départemental des finances publiques doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal, soit au plus tard le 15 mai 2026. Anne Line CHAMAK est désignée adjoint délégué pour cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre et 13 pour :

- Approuve la liste des 24 contribuables proposée pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste aux services fiscaux compétents.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1/FABRE André propriétaire de bois	13/MOUTON Fabien
2/COMBLE Jean-François	14/ALBIAC Jean-Vincent
3/TRUC Julien	15/SEMPERBONI Chantal
4/RUET Didier	16/BELLON Alain
5/ISAIA Roland	17/LIAUTAUD Dominique
6/JANVRIN Lucette	18/BESSONE Gérald
7/BERNARD Cédric	19/REVERTEGAT Christophe
8/PAUL Delphine	20/VINCENS René
9/BONNET Pierre	21/AGNEL Pierre
10/QUIGNARD Geneviève	22/YANUZ Maria
11/MANCHE Frédérique	23/GROSSO Jeanine
12/AGNEL Amélie	24/FABRE Alain

Madame CAYOL : je constate que les membres de l'opposition ne sont pas représentés dans cette liste

Madame CHAMAK : si, c'est le cas avec Maria YANUZ

Madame CAYOL : seulement dans les suppléants

Monsieur FABRE : ce n'est pas une obligation

Monsieur COMBLE : dans cette commission je souhaite intégrer des personnes qui connaissent le terrain et la matière fiscale.

Monsieur FABRE : ce n'est qu'une commission qui donne un avis, qui n'est pas décisionnaire.

Vote : 2 contre / 13 pour.

8. QUESTIONS DIVERSES

NEANT

9. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Ilhem qui est à l'accueil se charge de réceptionner et diffuser la communication, vous pouvez lui adresser vos informations pour diffusion.

Monsieur BERNARD : est-ce qu'elle peut également communiquer vers la Provence Verte ?

Monsieur le Maire : oui, bien sûr

Monsieur le Maire : les propriétaires du Mas de Mélyna ont fait une offre de rachat pour le bâtiment, je dois leur faire une réponse prochainement.

Pour la cérémonie du 8 mai, il nous faut un porte-drapeau, j'ai pensé à Mickael.

Mickael KREBS : pas de problème

Monsieur le Maire : J'ai reçu un message pour l'organisation d'un concert du groupe HK le 27 juillet à Montfort, je ne pense pas que nous ayons les moyens humains pour accueillir un tel évènement.

A l'étude également, je pense organiser une astreinte d'élus associée à une astreinte fonctionnelle des agents pour éviter que je sois sollicité en permanence. Si certains d'entre vous souhaitent se porter bénévoles je suis à votre écoute.

La séance est levée à 21 h 00

Le Maire

Philippe CHUYEN



Le Secrétaire de Séance

Frédérique MANCHE